



Date de création : 28/05/2018	Auteur : MD/EC	Documents associés :
Participants : E. BARANES, T. BLAYAC, G. CHEIKBOSSIAN, B. MAGDALOU, P. MAHENC, S. MICHEL, F. MIRABEL, J-C POUDOU, F. RICCI, E. LAVAINÉ, P. LECTARD, A. MARCIANO, A. NGUYEN HUU, M. REYMOND, J. ROUANET, F. SEYTE, M. SALA, L. HUILLET, N. LOPEZ, Y. CHAPPE, R. KHAYAT, M. MICHARD KARROUCHE, V. NEGRET, C. ANDRE.	Représentés : B. MULKAY, R. MESTRE, R. PLANTON, MME SANTARELLI, M. LEVITA, C. ASSAF.	Membres de droit et invités : M. Lagarde (Vice Doyen) Mme COLOMBIER (Direction - Assistante de direction) Mme DUTILH (Direction - Gestionnaire) M. Magliari (RA)

**30 présents ou représentés sur 39 membres en exercice.**

La séance du conseil en formation plénière est ouverte à 09h30.

## FORMATION PLENIERE

- I Informations générales
- II Appel à questions diverses
- III Approbation des PV du 7 mars et du 9 avril 2018
- IV Modifications du calendrier universitaire 2018-2019
- V Campagne DU 2018-2019
- VI Modifications ODF 2018-2019
- VII Conférence Internationale en Finance

### Formation plénière

#### 1. Informations générales

M. Mirabel démarre la séance en annonçant que le prochain conseil d'UFR se tiendra le 10 juillet 2018 et qu'il sera suivi du lunch de fin d'année universitaire.

Il remercie les personnalités extérieures qui participent au conseil ; il leur propose de se présenter. Véronique Négret prend la parole, enseignante au Lycée Champollion de LATTES elle est régulièrement conviée et participe aux manifestations mises en place par l'UFR d'Économie. En tant qu'enseignante en lycée, elle accompagne ses élèves dans leurs choix d'orientation et fait le lien avec l'Université.

Christophe André prend à son tour la parole ; il est dirigeant d'une agence de communication sur Montpellier depuis 30 ans. Ancien étudiant de la Faculté d'Économie et ancien président du GIDE, il apporte un regard extérieur sur les débouchés des étudiants de la Faculté d'Économie.

M. Mirabel lance un appel aux enseignants pour faire venir des intervenants dans le cadre des Conférences « *Les Amphis d'éco* », et propose à Adrien Nguyen Huu de relancer Jean-Marc Jancovici qui n'avait pas pu assurer sa conférence au mois de septembre 2017.

- Taux de réussite 2017-2018

	semestre 1 session 1				semestre 2 session 1				TOTAL ANNEE session 1		
	présent	admis	taux présent	taux inscrits	présent	admis	taux présent	taux inscrit	PRESENT	ADMIS	taux de réussite Présents
L1	455	153	33,63%	30,00%	425	124	29,18%	24,17%	528	158	29,92%
L2	239	122	50,84%	48,98%	229	105	45,85%	43,38%	264	134	50,76%
L3	282	120	42,78%	40,48%	297	95	31,99%	30,84%	304	115	37,83%

La baisse du nombre d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année et les meilleures conditions d'études induites semblent avoir amélioré les résultats des étudiants. François Mirabel rappelle que l'indicateur H/E est parmi les plus faibles des composantes de l'Université de Montpellier. On peut noter un écart important entre le parcours international et le parcours classique : les conditions d'apprentissage sont meilleures avec des cours en petits groupes. Cette année, les étudiants de L3 sont plus nombreux et ont de moins bons résultats que les années précédentes.

Concernant le parcours international, M. Blayac ajoute que les étudiants sont toujours présents et participent. Ils sont beaucoup plus investis dans leur travail.

En M1 : seulement 13% de réussite au premier semestre, 39 % au second semestre, 27 % sur l'année. Le fait de débiter la spécialisation dès le 1<sup>er</sup> semestre va peut-être permettre aux étudiants de plus s'investir dans leur travail.

M. Ricci indique qu'il y a beaucoup d'absentéisme au 2<sup>ème</sup> semestre. M. Mahenc note qu'il y a un gros problème de français pour ces étudiants. Mme Huillet signale que beaucoup sont découragés après le 1<sup>er</sup> semestre.

M. Mirabel souhaite se renseigner sur la certification Voltaire afin de pouvoir éventuellement l'organiser au sein de la Faculté sous forme d'UE Facultative. Pour M. Blayac, la maîtrise de la langue doit avoir un caractère obligatoire et non facultatif et informe que MOMA a déjà intégré la certification Voltaire dans ses formations. M. Mirabel rappelle que dans le cadre de l'arrêté licence actuel, il n'est pas possible de conditionner l'obtention de la licence à la réussite d'une certification. M. Mirabel précise qu'il faut voir les modalités d'application à l'image de celles retenues pour le TOEIC. Mme Seyte précise que le coût de cette certification est de 6000 euros sur 3 ans. Mme Huillet porte à l'attention des membres du conseil le fait que les conditions d'inscription pour les étudiants étrangers sont aujourd'hui plus difficiles sur le niveau du français : le TCF est demandé avec le niveau B1 alors qu'auparavant il était demandé avec le niveau B2.

- Parcoursup

A la Faculté d'Économie, au regard du nombre de redoublants chaque année, 300 étudiants primo entrants seront retenus. Il y a actuellement 3000 dossiers et le dernier candidat appelé est 681<sup>ème</sup>. A ce jour, seulement 18 candidats ont accepté de manière définitive la proposition en économie. Selon le Doyen, il n'y a pas de risque que des lycéens de l'académie, issus de bac ES ou S, ne soient pas admis à la Faculté d'Économie.

La loi prévoit qu'il n'y aura en septembre aucun candidat sans affectation. M. Mirabel fera partie de la commission académique d'accès à l'Enseignement Supérieur en tant que directeur du SCUJO-IP. Il propose d'envoyer chaque semaine à l'ensemble des enseignants et des membres du conseil le suivi des « appelés » en Economie.

M. Cheikbossian demande la manière dont sont classés ces étudiants car il n'a pas l'information. M. Mirabel explique la procédure établie dans l'urgence lors de la conférence des Doyens. Ce point va être traité de manière détaillée dans les questions diverses.

M. Blayac informe que certains élèves sont en attente à la Faculté d'Economie alors qu'ils sont pris dans certaines prépas, ce qui n'est pas logique. M. Mirabel explique que le classement se fait à partir des notes (épreuves anticipées du bac, notes de 1<sup>ère</sup> et terminale) et de l'avis du conseil de classe. Au regard de la procédure parcoursup sans hiérarchisation des vœux, il n'est pas incohérent d'avoir des étudiants retenus dans certaines prépas et encore « en attente » pour la Faculté d'Économie. Les lycéens excellents ont mis dans leurs vœux les meilleures prépas en France mais ont aussi pu mettre la Faculté d'Economie. Ils sont classés dans les meilleurs dossiers à la Faculté d'Économie et « relèguent » plus loin dans le classement les bons dossiers qui sont « en attente » car positionnés au-delà de la 300<sup>ème</sup> place. Au fur et à mesure, les très bons lycéens finaliseront leurs choix en prépas et libéreront les places dans les filières non sélectives, en particulier à la Faculté d'Économie.

- Conseil de perfectionnement

M. Mirabel rappelle qu'il est important de réunir le conseil de perfectionnement. Le conseil pour la Licence sera organisé comme chaque année en juillet.

M. Ricci ne pense pas réunir le conseil de perfectionnement de son master car il estime que très peu de propositions ont pu être mises en place. M. Blayac est d'accord avec M. Ricci. La fréquence, selon eux, doit être adaptée aux réformes. Tous les 2 ans est peut-être un meilleur rythme.

Mme Michel souligne qu'il est dommage de ne pas réunir la communauté une fois par an. M. Mirabel, quant à lui, reste persuadé qu'il s'agit d'un moment important ; il organisera cette année aussi un conseil de perfectionnement en Licence.

M. Mahenc propose de faire un conseil de perfectionnement sur le parcours. M. Blayac informe que l'HCERES demande à ce que les conseils soient faits par mention et non par parcours. M. Mirabel propose que chaque responsable de Master choisisse la fréquence des conseils de perfectionnement, chaque année ou tous les deux ans.

## 2. Questions diverses

Beaucoup de questions ont été envoyées. François Mirabel procède à la lecture de chacune d'elle et répond aux interrogations.

**Sandrine MICHEL** s'interroge d'abord sur « *la manière de traiter les demandes adressées à l'UFR pour Parcoursup. Sur quels critères le passage des 3000 demandes au nombre de « oui » et possiblement de « oui si » ont-ils été établis ?*

François Mirabel souligne le fait que la réforme de l'entrée dans l'Enseignement Supérieur a été organisée dans l'urgence et la précipitation. La présentation aux Universités de l'outil de classement des candidats dans Parcoursup n'a eu lieu que le 26 mars dernier et les UFR n'ont eu au final que trois semaines pour mettre en place le processus de classement des candidats. Étant donné ces délais très resserrés et l'information très imprécise et changeante aussi bien sur les moyens qui seront alloués que sur les modalités de classement, il a été décidé cette année de confier la gestion de Parcoursup à une équipe resserrée autour des responsables de L1, L2, L3. La gestion de Parcoursup s'est donc faite cette année dans l'urgence.

François Mirabel souligne ensuite le travail collaboratif avec les conférences des Doyens des autres disciplines (STAPS ou Droit notamment).

Enfin, les critères principaux retenus pour classer les candidats en économie ont été très classiques:

- Moyenne pondérée des notes de 1<sup>ère</sup>, terminale, épreuves anticipées pour chaque baccalauréat
- Avis du conseil de classe / en cas d'absence d'avis, moyenne calculée et points attribués en fonction de la moyenne.

Pour classer les exæquos, ont été privilégiés ceux qui avaient un écart-type plus faible dans les notes (notes plus équilibrées, travail plus sérieux dans toutes les matières quel que soit le bac)

Ensuite, certains dossiers ont été étudiés de manière plus détaillée pour certaines catégories de lycéens (réorientations, baccalauréats étrangers).

Il a été décidé de ne pas classer de « oui si » car il y a une incertitude sur les moyens affectés pour mettre en place des dispositifs d'accompagnement sérieux pour des étudiants qui devraient faire leur licence en 4 ans (la 1<sup>ère</sup> année en deux ans).

Au final, au regard des chiffres de l'année dernière, il ne devrait pas y avoir de difficultés à accepter toutes les candidatures ES et S de l'académie à la Faculté d'Économie. Une Commission Académique d'Accès à l'ES (CAAES) a été mise en place par le rectorat avec les Etablissements d'ES. Il y aura un suivi des candidatures jusqu'en septembre pour vérifier qu'aucun candidat ne se retrouve sans affectation.

M. Lagarde ajoute qu'un fichier excel a été construit (avec l'aide de M. Leger). Cet outil de classement sera revu l'année prochaine. Il faudra peut-être créer une capacité d'accueil pour les « oui si ». Le ministère veut approfondir le chantier et améliorer les difficultés pour l'année prochaine.

M. Mirabel indique que les attendus nationaux ont été respectés. L'outil a été calibré de manière à ce que la pondération permette de privilégier les lycéens qui ont le plus de chance de réussir en L1 Economie.

Laetitia HUILLET informe que les inscriptions des néo bacheliers devront être faites avant le 5 septembre.

Sandrine Michel n'est pas favorable à cette réforme. Selon elle, cette réforme vise à imposer une sélection aux universités. Il s'agit d'une violence psychologique pour les lycéens qui sont en train de réviser leur baccalauréat. Cette instrumentalisation de l'entrée à l'université est un chantage total. Mme Michel vit cette situation comme un dilemme. Elle informe également que certaines universités en France ont refusé de prendre part à cette organisation qui aboutit à de la sélection car on privilégie les bacs généraux au détriment des capacités et de la motivation de certains élèves en bac technologique ou bac professionnel. Le rectorat et le ministère ont donc pris la main sur cette sélection. Elle ne participera pas à la commission qui a été proposée par M. Mirabel.

	ECO_DIR_PV_20180528_compte rendu.VF.docx	3/9
--	--	-----

Mme Michel précise aussi que le CAC du 14 Mai 2018 a intégré dans le REH une somme supplémentaire allouée par le Ministère pour l'étude des dossiers Parcoursup : 2,5 HETD pour l'étude de 30 dossiers. Pour les 3000 dossiers de la Faculté d'Économie, cela correspond à un budget supplémentaire de 250 HETD. Mme Michel fait référence à un jeu de massacre dans lequel on met des moyens pour de la sélection alors qu'on en aurait besoin pour le fonctionnement des établissements.

M. Mirabel revient sur le cadrage relatif au REH. Puisque l'UFR a mis en place une moulinette et n'a pas procédé à un traitement minutieux de tous les dossiers, il n'y aura pas d'heures attribuées à cette commission pour le traitement des dossiers. La plus grosse charge de travail a été, cette année, supportée par Laurent Léger qui a passé un temps très important pour construire et calibrer l'outil ; un certain nombre d'heures lui seront allouées. En ce qui concerne les établissements qui ont refusé de classer les dossiers, M. Mirabel n'était pas favorable à ce que le rectorat prenne la main sur le classement. Par ailleurs, M. Mirabel sera vigilant pendant les commissions académiques d'accès à l'enseignement supérieur pour que tous les bacheliers aient une affectation dans l'enseignement supérieur.

M. Cheikbossian s'inscrit en opposition par rapport aux remarques de Mme Michel. Selon lui il faut appliquer la loi. Si les classes prépa ont la possibilité de procéder à une sélection, pourquoi l'université n'y aurait pas droit ? Tous les établissements devraient être soumis aux mêmes règles.

Mme Michel demande ce que va devenir l'enveloppe REH si l'UFR n'accorde pas les heures aux enseignants.

M. Mirabel informe qu'il souhaite utiliser ces heures pour d'autres dispositifs et projets pour les étudiants. Il va se renseigner pour avoir la confirmation de cette possibilité.

M. Mahenc est très sensible au fait qu'il s'agit d'un lourd travail pour l'administration. Il faut aider dans l'orientation car laisser tous les élèves rentrer à l'université c'est également donner de faux espoirs à certains et éventuellement laisser ces étudiants échouer.

M. Blayac rappelle que le vrai problème est surtout le manque de moyens, il faut se battre sur les moyens.

Pour Mme Michel c'est un problème plus global qu'un seul manque de moyens.

M. Mirabel informe que le CROUS prévoit également une aide de 1 000 euros pour les étudiants qui changent d'académie (aide à la mobilité).

Au regard de toutes les remarques faites par les membres du conseil, M. Mirabel propose qu'une motion soit rédigée et votée par le conseil pour souligner le manque de moyens dans l'accompagnement des étudiants :

*« Le conseil de la Faculté d'Économie regrette l'insuffisance des moyens dédiés à la mise en place des « oui si ». Parcoursup n'a de sens que s'il aboutit à une meilleure orientation des étudiants d'une part, et à un accompagnement par petits groupes d'étudiants qui nécessitent une remédiation afin de favoriser leur réussite ; d'autre part, cet accompagnement ne pourra être efficace que si des moyens conséquents sont affectés aux universités à cette fin »*

**(Avis favorable à l'unanimité)**

Sandrine Michel aborde ensuite la question du compte-rendu des conseils d'UFR. Elle souhaiterait qu'il y ait « un compte rendu exhaustif des délibérations en direction de la communauté ». Elle fait la proposition suivante :

*"Afin de donner plus de force au Conseil d'UFR, il convient d'informer au préalable sur son ordre du jour par mail à l'ensemble de la communauté et lui faire connaître, en retour, le contenu des discussions. A cette fin, un compte rendu officiel sera adjoint au relevé de décisions. Ce compte rendu, rédigé tour à tour par un représentant de chaque collège, sera voté et diffusé aux membres de la communauté et mis en ligne sur le site de l'UFR".*

M. Mirabel n'est pas contre l'envoi à tous les membres de la communauté mais il pose la question de la frontière : Tous les EC ? Les personnels administratifs ? Les étudiants ? N'est-il pas préférable que les membres du conseil qui représentent les acteurs de la communauté relaient l'information ? M. Mirabel revient ensuite sur un compte-rendu officiel qui serait adjoint au relevé de décisions : cela est impossible ; dans la mesure où le compte-rendu n'a pas été validé par les membres du conseil, il ne peut être officiel. Chaque membre peut relayer des informations sur les discussions du conseil en son nom aux membres de la communauté. M. Mirabel fait des propositions qui peuvent être discutées :

- Sachant que tous les PV sont votés dans le conseil suivant et sont ensuite mis en ligne sur le site, Emilie Colombier peut envoyer un mail dès que le PV est en ligne avec le lien. Elle peut faire la même chose dès que l'ordre du jour du conseil est mis en ligne.
- On pourrait ensuite ajouter un point à l'ordre du jour des conseils : *désignation d'un secrétaire de séance*. Ce dernier serait chargé de prendre des notes et de les envoyer ensuite à Emilie Colombier et Morgane

Dutilh qui s'occuperaient de la mise en forme. Le compte-rendu ne pourra pas être exhaustif ou alors il faut prévoir un verbatim ce qui est très long et chronophage.

Mme Michel tient à avoir un secrétaire de séance car le conseil d'UFR est un lieu de délibération et il y a beaucoup de perte d'échanges dans les PV. Elle souhaiterait que ce secrétaire de séance rédige un compte-rendu le plus complet possible.

M. Blayac précise qu'il y a un problème de synchronisation, le relevé de décision est reçu bien avant le compte rendu du conseil. Il souhaiterait l'envoi d'un pré-PV.

M. Mirabel propose l'envoi de l'information de la mise en ligne des documents dès qu'ils sont disponibles.

M. Ricci demande à ce que « projet » soit ajouté en filigrane avant le vote.

M. Mahenc a envoyé trois questions. La première question est liée « *au bilan et aux perspectives de la cafétéria. Les objectifs d'équilibre budgétaire et de convivialité ont-ils été atteints?* »

Avant de laisser la parole aux étudiants du GIDE, F. Mirabel fait deux remarques :

Il y a d'abord peu de recul depuis le versement de la subvention qui a permis de payer les dettes sur les fournisseurs et de payer un mois de retard du salaire de l'employé Fabrice Levavasseur. Pour l'objectif de l'équilibre budgétaire, deux événements pourront permettre au Gide de collecter des fonds :

- le jeudi 17 mai, le championnat académique des *Mini Entreprises-EPA Entreprise Pour Apprendre* se déroulera à la Faculté d'Économie avec la présence de lycéens, collégiens, enseignants, entreprises. La Kfet sera ouverte en espérant qu'il y aura une bonne fréquentation.
- le samedi 26 mai, la rencontre des anciens de la Kfet et du Gide aura lieu (anciens diplômés de Droit Économie et Gestion). C'est le Gide qui doit s'occuper du lunch le midi dans la Kfet.

Ensuite, concernant l'objectif de la convivialité, F. Mirabel rappelle qu'il a clairement été dit au précédent conseil qu'il fallait élargir l'équipe en développant des activités culturelles, cafés-débats, championnats sportifs,... Toutes les initiatives seront les bienvenues. Jean-Christophe Poudou est le relai enseignant auprès des étudiants et pourra les aider dans la mise en place de projets.

M. Mahenc demande que les étudiants s'expriment eux-mêmes sur ce sujet. M. Mirabel leur donne la parole. Yanis Chappe, étudiant au GIDE, présente un diaporama et donne un état des lieux des comptes de la KFET.

M. Mirabel se demande ce que va coûter le licenciement du salarié (licenciement économique) et si une assemblée générale va être mise en place. Il rappelle aux étudiants le rôle du BVE de l'UM qui peut accompagner les étudiants dans des initiatives. Il y a aussi des financements possibles à travers le dépôt de projets au FSDIE et des formations pour guider les étudiants dans la gestion d'association.

M. Chappe informe que le licenciement devrait coûter 2500 euros, sans compter le retard de salaire, ce qui porte le déficit à 2000 euros hors salaires et hors URSSAF.

M. Mahenc se demande comment les étudiants ont réussi à mobiliser des voix lors du vote des membres du conseil d'UFR alors qu'ils n'arrivent pas à mobiliser les étudiants à la Kfet. Il trouve également dommage que les conseils du salarié n'aient pas été pris en considération. Il est indispensable que les comptes soient mis à jour et maîtrisés.

L'étudiant du Gide répond qu'aller voter est gratuit, ce qui n'est pas le cas des consommations à la Kfet.

M. Mirabel demande aux membres du GIDE de réfléchir aux tarifs appliqués, de faire une assemblée générale et de faire adhérer d'autres étudiants avec d'autres activités et événements. Il précise à nouveau qu'ils peuvent demander une aide auprès du BVE pour être formés à la gestion d'associations, et que cette formation peut être prise en charge jusqu'à 5 étudiants. Il leur demande également de réfléchir au passage de relais pour que perdure le GIDE au sein de la Faculté d'Économie.

M. Cheikbossian trouve déplorable que si peu d'étudiants soient présents lors du conseil d'UFR. Il s'agit du 1<sup>er</sup> conseil. Cela démontre le manque d'implication des étudiants au sein du conseil et de l'association.

M. Mirabel demande aux étudiants présents de mobiliser les membres élus pour le prochain conseil du 10 juillet.

M. Mahenc insiste sur l'importance des 10 voix étudiantes lors des conseils. Selon M. Mirabel, il faut que les étudiants élus fassent remonter des questions émanant de la communauté étudiante.

M. Mahenc propose de délocaliser à la Kfet les pauses café lors des colloques ou workshops organisés. M. Blayac demande si la KFet peut utiliser un bon de commande ? M. Magliari informe que cela est possible s'il y a une facture, et si c'est hors marché. M. Poudou trouve que ce n'est pas évident de savoir quand il faut utiliser le marché ou non.

M. Mirabel explique que l'on peut être hors marché lorsqu'il n'y a pas de prestation de service (serveur).

	ECO_DIR_PV_20180528_compte rendu.VF.docx	5/9
--	--	-----

La deuxième question de M. Mahenc porte sur le « *Principe de récurrence printanière de l'incontournable président de comité de sélection (en donnant une tournure très générale à une éventuelle discussion sur ce point, de manière à n'incriminer personne en particulier. »*)

M Mirabel répond que cette question concerne aussi le Département Scientifique (DS) et ne concerne pas seulement le conseil d'UFR puisque ce dernier émet un avis sur les propositions faites par le DS concernant la composition des comités de sélection et les présidences de ces comités. M Mirabel rappelle la procédure mise en œuvre cette année par le Département Scientifique :

- 1- le président de chaque COSE est proposé au DS par le Directeur de l'unité à laquelle est rattaché le poste à l'issue d'une concertation entre le DU, le Directeur du Département Scientifique et le Doyen de la Faculté d'Economie
- 2- Le président de chaque COSE propose ensuite au DS une composition du comité qu'il présidera. Chaque proposition est présentée au Conseil du DS et mise au vote ;
- 3- Le conseil d'UFR émet un avis sur les propositions votées en Conseil du DS.

M. Mahenc trouve que la procédure fait toujours émerger la même personne et propose le principe de présidence tournante.

M. Baranes intervient pour dire que le prochain conseil du DS se tiendra probablement le 7 juin au matin afin de discuter des postes d'ATER. Lors de ce conseil du DS, M. Baranes propose de faire un historique des présidents des comités de sélection ; il indique qu'en observant les présidences des comités des dernières années, il n'y a pas de déséquilibre.

M. Magdalou précise que le DS n'a qu'un statut consultatif. M. Mirabel rappelle que le conseil d'UFR lui aussi n'émet qu'un avis consultatif qui doit permettre d'éclairer la décision du CAC de l'UM.

La troisième question de M. Mahenc porte sur le « *fonctionnement du Labex Entreprendre et les retombées attendues pour le Département Économie »*

M. Mahenc trouve qu'il y a un manque d'information sur le LABEX Entreprendre ; il précise que le programme du Labex dans lequel il est impliqué a bénéficié de 100 000 euros de budget annuel et qu'il n'a pas eu d'information sur l'usage de ces fonds. M. Baranes commence par préciser que M. Mahenc a déjà posé cette question et qu'une réponse lui avait déjà été donnée. Il rappelle alors que ce programme est partagé avec des collègues juristes, ce qui laisse 50 000 euros de budget annuel pour les économistes impliqués dans les actions de recherche du programme. Il précise aussi que M. Mahenc a bénéficié de ce programme à travers le financement d'un contrat doctoral ; une doctorante de M. Mahenc a été financée pendant 3 ans par le Labex Entreprendre. Il rappelle que les financements des contrats doctoraux représentent une partie importante des dépenses ; le budget pour un contrat doctoral est d'environ 90 000 euros. M. Baranes conseille à M. Mahenc de se rapprocher du Directeur du Labex s'il souhaite avoir un état des dépenses du Labex.

M Baranes précise qu'il a prévu pour le prochain Conseil du DS un point à l'ordre du jour concernant l'implication des unités de recherche en économie dans les dispositifs et projets MUSE. Il demandera à chaque DU de faire un point sur l'implication de leur unité dans les Labex (en particulier Entreprendre, Cemeb, Agro), les APP recherche et EXPLORE.

M. Magdalou rappelle sa décision de ne plus participer au Conseil du DS car ce conseil est, selon lui, « un simulacre de démocratie » et qu'il ne souhaite pas discuter des différents projets dans lesquels est impliquée son unité (CEEM).

M. Baranes regrette la décision de M. Magdalou, il lui demande de se faire représenter. M. Magdalou répond par la négative et explique qu'il ne fera pas remonter les informations sur l'implication de son unité dans les différents projets de l'Université).

M. Mulkay a envoyé une question sur l'affectation des locaux recherche suite à la scission du LAMETA : « *Quelles sont les initiatives que compte prendre le Doyen pour effectuer la répartition des locaux ? »*

M. Mirabel demande à M. Lagarde de relancer le groupe de travail relatif à la répartition des locaux. Le groupe de travail est en attente d'informations du CNRS et M. Magdalou a souhaité rester sur un statu quo dans la répartition des locaux.

M. Mirabel rappelle qu'il n'est pas question de déplacer les personnes contre leur volonté mais qu'il faut trouver un accord rapidement à minima pour accueillir en particulier les nouveaux enseignants-chercheurs. Il rappelle que les enseignants-chercheurs affectés à l'UFR d'Économie doivent être prioritaires sur les doctorants, sur les professeurs émérites ou sur les enseignants affectés à une autre UFR ou une autre Université.

M. Magdalou indique que le seul point de blocage est lié à la plateforme d'économie expérimentale actuelle : le Doyen a demandé à Christian Lagarde de n'envisager que des scénarios dans lesquels la plateforme existante serait comptabilisée dans les m2 du CEE-M.

M. Mirabel intervient pour dire qu'il n'a jamais dit cela. Il a au contraire demandé à Christian Lagarde d'élaborer deux scénarios : l'un en comptabilisant les m2 de la salle et l'autre en considérant que la salle n'entre pas dans le calcul des m2 affectés.

M. Mirabel invite donc les 3 directeurs à reprendre les discussions et à faire des compromis de manière à ce que l'occupation des locaux soit faite de manière cohérente.

Mme Michel demande à ce que le Doyen soit présent afin de pouvoir discuter et aboutir à une solution. M. Mirabel accepte et propose qu'une réunion soit programmée par Christian Lagarde en sa présence.

### **3. Approbation des PV du 7 mars et du 9 avril 2018**

PV du 9 avril : ajouts et modifications

Plusieurs modifications ou ajouts sont proposés :

Concernant Steeve BENISTY, il est proposé d'ajouter : « ancien étudiant de la Faculté »

Concernant Marie Laure NAVAS, elle est « directrice déléguée aux formations et à la politique scientifique de Sup Agro »

Concernant Régis MORVAN, M. Blayac transmettra à Emilie Colombier les éléments précis pour compléter ses fonctions.

Il est proposé d'ajouter au compte-rendu « à travers des stages avec les étudiants »

**(Avis favorable, 29 pour, 1 ne prend pas part au vote)**

PV du 7 mars 2018

**(Avis favorable, 24 pour, 6 ne prend pas part au vote)**

### **4. Modifications calendrier Universitaire 2018-2019**

Nouvelle proposition de calendrier qui prévoit 2 jours supplémentaires pour les examens afin de faire passer des oraux en L3 et M1.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le calendrier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

**(Avis favorable, 30 pour)**

### **5. Campagne DU 2018-2019**

M. Mirabel rappelle que lors d'un précédent conseil, la création du DU de Michel Sala « Investigation Numérique Pénale » a déjà été votée.

Sont donc soumis au vote l'ensemble des autres DU dont le tableau a été communiqué par mail aux membres du conseil.

- DU Entreprise et marché du numérique : renouvellement avec modification. Ce DU n'a encore jamais été ouvert.

**(Avis favorable, 30 pour)**

- DU Banque et assurance : le crédit agricole a demandé à ajouter 10 heures d'enseignement. Ces heures sont supportées par le crédit agricole.

M. Ricci indique ne pas savoir sur quoi se baser pour donner son avis sur le DU Banque et Assurance car il ne connaît pas les intervenants et leurs compétences dans les domaines concernés.

**(Avis favorable, 29 pour, 1 abst)**

- DU Big data et analyse des risques sous python : ce DU est créé à l'initiative de Françoise Seyte, François Benhmad et Stéphane Mussard, pour les étudiants souhaitant devenir data scientist.

M. Blayac trouve que ce DU est très proche du DU Compétences Complémentaires en Informatique. Il ne voudrait pas que cela nuise à l'équilibre financier des deux DU et trouve regrettable que les enseignants

	ECO_DIR_PV_20180528_compte rendu.VF.docx	7/9
--	--	-----

responsables de ce DU n'interviennent pas. Mme Seyte indique que les enseignants responsables interviendront à titre gratuit à travers l'accompagnement aux projets, c'est la raison pour laquelle cela n'est pas mentionné dans la maquette.

M. Nguyen informe qu'il est sorti de la construction de ce DU. Selon lui, les compétences proposées par ce DU sont nécessaires ; cependant il faut s'assurer d'un minimum d'étudiants en formation continue pour que le DU soit viable.

Mme Seyte indique qu'un financement a été demandé dans le cadre des projets MUSE dans le but de créer une salle des marchés. Si ce financement est accordé, un DU Bloomeberg sera également créé pour compléter la formation et participer au financement de la salle.

M. Magdalou comprend que le DU apporte une réponse ponctuelle à un besoin spécifique sur le marché du travail en complétant de l'offre de formation proposée par la Faculté. A l'heure actuelle, le logiciel python est déjà utilisé dans le DU de M. Blayac et de M. Dubois. Il se demande donc pourquoi ce DU est proposé. Selon lui, il ne faut pas donner de faux espoirs aux étudiants, le métier de Data scientist faisant partie du top 10 des métiers recherchés actuellement.

M. Nguyen demande si concrètement un étudiant suivant ce DU peut être DATA SCIENTIST ?

Mme Michel répond que non, ce n'est pas la volonté d'un DU mais d'un Diplôme National.

M. Sala pense que le positionnement de ce DU est effectivement à revoir.

M. Blayac précise qu'il ne faut pas dénaturer les diplômes nationaux au profit des DU et demande à vérifier si les TP sont autorisés en section 5.

M. Lagarde précise que les TP et TD ne sont pas de même nature.

M. Sala indique que dans la section 27 « informatique », les TP n'existent pas.

M. Mirabel informe que la DFE n'a pas remis en cause la maquette et notamment la présence de TP dans le DU.

M. Cheikbossian demande aux directeurs de DU quelle est la motivation à la création d'un DU ? M. Lagarde répond que, dans son cas, l'important est de faire entrer des ressources propres pour l'UFR. Comme l'Etat ne donne pas des budgets supplémentaires à l'université, il est important de créer des ressources propres. L'objectif est donc certes pédagogique, mais aussi financier. M. Mirabel précise que 10% des recettes sont prélevées pour le fonctionnement de l'UFR, ce qui est très peu par rapport aux autres composantes de l'Université de Montpellier. Ce prélèvement pourra être rediscuté lors d'un prochain conseil. M. Magliari précise que certains DU en médecine sont prélevés à hauteur de 50%.

**(Avis favorable, 20 pour, 4 contre, 6 abst)**

- DU sans modifications

**(Avis favorable, 30 pour)**

## **6. Modifications ODF 2018-2019**

M. Cheikbossian présente les modifications concernant le Master dont il a la responsabilité. Il indique qu'il est fier d'accueillir dans son master des enseignants appartenant à MRE et souhaiterait que les cours de masters ne soient pas liés aux problèmes entre laboratoires.

Les changements doivent être à la marge. Les plus grosses modifications interviendront dans le cadre du prochain contrat quinquennal.

Mme Michel trouve que cette proposition est problématique puisqu'elle arrive en cours de contrat quinquennal. Elle n'est pas à l'aise avec cette procédure.

M. Cheikbossian informe qu'il n'y a pas de changements substantiels, il a voulu exploiter les compétences des collègues nouvellement arrivés.

M. Mirabel soutient ce changement puisque ces modifications ont déjà été évoquées lors des précédents conseils et qu'il y a eu des échanges entre les responsables de ce master. Par ailleurs, il est possible de proposer les changements de cours sans changer l'intitulé du parcours. C'est une modification tout à fait acceptable durant le contrat d'accréditation.

12h40\_ Départ de M. Lagarde

12h50\_ Départ de M. Sala (29 voix)

**(Avis favorable, 28 pour, 1 contre)**

	ECO_DIR_PV_20180528_compte rendu.VF.docx	8/9
--	--	-----



## 7. Conférence Internationale en Finance

M. Mirabel demande le vote a posteriori d'une subvention et de droits d'inscription pour la conférence internationale en finance organisée à l'initiative de l'enseignant-chercheur François Benhmad. Le retard dans la demande est lié au fait que M. Benhmad ne connaissait pas la procédure. M Mirabel soutient la demande.

**(Avis favorable, 29 pour)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55.

	ECO_DIR_PV_20180528_compte rendu.VF.docx	9/9
--	--	-----